



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 5 août 2013**

**12586/13**

**DIPL 15**

**NOTE**

---

du:	Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne
au:	Représentations permanentes
Objet:	Remplacement du Représentant, respectivement Chef de la Mission de la République du Sénégal auprès de l'Union européenne - agrément de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Amadou DIOP en remplacement de Son Excellence Monsieur Mame Balla Sy.

---

Par lettre parvenue le 25 juin 2013, la Commission européenne a porté à la connaissance du Conseil que la Mission de la République du Sénégal auprès de l'Union européenne lui avait fait connaître l'intention de son gouvernement de désigner Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Amadou DIOP comme Représentant, respectivement Chef de la Mission de ce pays auprès de l'Union européenne, en remplacement de Son Excellence Monsieur Mame Balla Sy.

La Commission a donné son accord à la désignation de Monsieur Amadou DIOP comme Représentant, respectivement Chef de la Mission de la République du Sénégal auprès de l'Union européenne.

Conformément à la procédure convenue par échange de lettres en date des 3 et 9 novembre 1966, l'accord du Conseil relatif à l'agrément de Monsieur Amadou DIOP en qualité de Représentant, respectivement Chef de la Mission de la République du Sénégal, sollicité par communication n° CM 3655/13 en date du 4 juillet 2013, a été acquis à la date du 3 août 2013. Cet accord a été communiqué à la Commission.

L'accréditation prendra effet par la remise des lettres de créance au Président du Conseil Européen et au Président de la Commission.